



mardi 15 septembre 2009

le Groupe SRC

Socialiste, Radical, Citoyen à l'Assemblée nationale

communiqué de presse

L'UMP introduit des dispositions compatibles avec la charia islamique dans le code civil

Lors de la discussion d'une proposition de loi sur les PME, le Gouvernement et sa majorité parlementaire ont soutenu « l'introduction de dispositions compatibles avec la charia islamique » dans le droit français de la fiducie, via une modification du code civil.

En effet, un amendement adopté par le Sénat et totalement dénué de lien avec le financement des PME permet de rendre le droit de la fiducie compatible avec l'émission d'obligations islamiques, dénommées « Sukuks ».

Le financement par des Sukuk via une fiducie n'est conforme à la loi coranique que si le titulaire du Sukuk dispose d'un droit équivalent en terme économique à un droit de propriété sur les actifs placés dans le patrimoine fiduciaire.

Un tel sujet mérite sans nul doute d'être apprécié quant à sa portée réelle et les dispositions proposées et déjà votées par le Sénat avec l'accord du gouvernement auraient du faire l'objet d'une réflexion spécifique au regard des conséquences pour notre code civil.

Au lieu de cela, le gouvernement a tenté de dissimuler discrètement mais dans l'urgence un dispositif choquant puisque le Ministre Novelli a lui-même indiqué que cette disposition était « réservée aux investisseurs de confession islamique »(sic !). Ces libertés prises avec la laïcité sont inadmissibles.

Les députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche membres de la commission des finances condamnent le fait que des dispositions visant à respecter des principes religieux, en l'espèce ceux de la religion musulmane, soient introduites dans notre code civil.

Ils s'opposeront donc à son adoption et appellent leurs collègues de la majorité UMP à faire de même.

Xavier Jullien - Direction de la Communication et de la Presse
Tél.: 06.86.67.61.37 - Fax: 01.40.63.69.50